



Préavis municipal Concernant la gestion et les comptes communaux 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. Préambule

Le règlement du Conseil général prévoit à son article 13, chiffre 1 et 2 que le conseil délibère sur le contrôle de la gestion ainsi que sur les comptes. L'article 87 indique que le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre précédent et accompagnés du rapport du réviseur sont remis au Conseil au plus tard le 31 mai et renvoyés à l'examen de la commission de gestion-finances (CoGeFi). Le vote sur la gestion des comptes intervient au plus tard le 30 juin (art. 93).

Les explications sur les comptes et la gestion sont présentées dans le présent préavis. La Municipalité a édité une annexe expliquant les principaux écarts au budget. Une documentation plus détaillée est transmise à la CoGeFi pour son appréciation. Différentes suggestions et recommandations formulées par la CoGeFi ont été pris en compte (p. ex. application du premier amortissement ordinaire pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » dès l'exercice 2021 ; imputation d'un loyer pour le local de la voirie utilisé dans l'Ecopoint).

II. Considérations

a) Gestion

L'année 2021 a vu un changement de Municipalité au 1^{er} juillet 2021. 4 membres sur 5 étaient soit nouvellement élus ou l'avaient été à la fin 2019 et au début 2020. Au cours du 2^{ème} semestre, la nouvelle Municipalité n'a pas lancé de travaux d'envergure et s'est notamment focalisée sur les points suivants :

- Prise en main des principaux projets en cours (travaux « En Pierre » et « Cheminet » ; Plan d'aménagement communal [PACOM]) ;
- Suivi des séances de formation et d'information proposées par le Canton dans le cadre du programme « Pour ma commune » ;
- Assermentation et participations aux séances des Associations intercommunales ;
- Travaux courant liés à une Municipalité, particulièrement en matière de police des constructions et de gestion ;
- Elaboration des préavis de début de législature qui ont été présentés au Conseil en septembre et décembre 2021.

b) Comptes communaux 2021

Les comptes présentent un excédent de recettes de **CHF 30'129.60**. Ce résultat est meilleur qu'attendu vu que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 163'682.00.

Du fait des écritures relatives à l'utilisation des réserves pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » ainsi que des écritures de bouclage des revenus et les charges 2021 ne permettent pas une comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020. Voici les chiffres ajustés.

<i>Arrondi au franc</i>	Comptes 2021	Comptes 2021 ajustés ¹	Budget 2021	Comptes 2020 ajustés
Total des revenus	3'189'655	2'667'879	2'128'869	2'395'130
Total des charges	- 3'159'526	- 2'416'974	- 2'292'551	- 2'308'680
Excédent (charges -) (revenus +)	+ 30'129	+ 250'905	- 163'682	+ 86'450

Les principales informations sur les comptes sont présentées dans une annexe. La Municipalité met en avant les éléments clés suivants.

En matière de **recettes**, la Municipalité constate que l'année 2021 présentait des éléments exceptionnels. Il apparaît également que des effets contraires pourraient se produire dans les comptes 2022 ou 2023.

- Il y a des revenus fiscaux ayant un caractère exceptionnel (impôts sur les donations et succession d'environ CHF 132'0000).
- Les impôts sur les personnes morales s'élèvent à environ CHF 182'000. Il apparaît que ce montant porte principalement sur des acomptes payés et est largement supérieur à la moyenne annuelle. On ne peut donc pas exclure que lors de la taxation, un montant négatif apparaisse dans nos comptes communaux en 2022 ou 2023, comme cela a été le cas en 2020 (CHF 110'000) ou en 2017 (CHF 150'000).
- Les subventions payées par le Canton pour l'accueil de jour et entrant dans le montant restitué à la commune de CHF 44'000 ont un caractère ponctuel.

Les travaux « En Pierre » et « Cheminet » ont été consolidés dans les comptes 2021. Cela a impliqué l'utilisation des fonds de réserve conformément aux préavis présentés et la comptabilisation dans les comptes de fonctionnement.

Le montant estimé pour la péréquation s'élève à environ CHF 860'000 pour l'année 2021, à comparer avec CHF 545'845 pour l'année 2020.

Le montant des emprunts s'élève à CHF 5'298'599.30² et entre dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 6'500'000 fixé par le Conseil général en décembre 2021.

Le montant des cautionnements et autres formes de garantie d'élève à CHF 1'079'888 et entre dans le cadre du plafond de CHF 3'000'000 fixé par le Conseil général en décembre 2021. Les nouveaux chiffres pour la répartition en matière du nombre d'habitant est de 443 (414 l'année précédente).

Le bilan et les comptes détaillés sont présentés en annexe.

III. Proposition municipale

La Municipalité propose d'accepter la gestion et les comptes communaux 2021.

IV. Incidences financières

Le résultat avant écritures de clôture a permis de procéder à des amortissements supplémentaires. Ces amortissements ont permis de finaliser l'amortissement pour plusieurs postes de l'actif. Ces postes ne devront plus faire l'objet d'amortissements ordinaires en 2022. Pour les autres postes de l'actif qui ont fait

¹ Nature des ajustements : Charges : avant amortissements supplémentaires de CHF 220'775.77 ; Charges et revenus : avant écritures de CHF 521'776 passées comme « charges » et « revenus » (utilisation de différents fonds de réserves pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » conformément aux préavis municipaux acceptés par le Conseil général).

² Le chiffre communiqué au Canton s'élève à CHF 5'309'422.50

l'objet d'amortissements supplémentaires, la durée d'amortissement sera raccourcie sans qu'il n'y ait d'impact sur les comptes 2022.

Dans le cadre des préavis concernant l'arrêté d'imposition 2022 (préavis 2021/01) et plus particulièrement des préavis concernant le budget 2022 de la bourse communale (préavis 2021/05) et la fixation d'un plafond d'emprunts pour la législature (préavis 2021/06), la Municipalité avait considéré une augmentation du taux communal d'imposition dans un avenir proche, notamment du fait de l'augmentation prévisible des charges durables.

Malgré le fait que le résultat 2021 s'explique par des recettes exceptionnelles et qu'il subsiste des incertitudes sur un ajustement en 2022 et 2023 en matière de recettes sur les personnes morales ainsi que du fait qu'un déficit est prévu pour l'année 2022, la situation financière permet de ne pas procéder à l'augmentation de 2 points d'impôts dès 2023, tel que présenté dans la planification budgétaire 2021-2026.

En prenant en compte l'excédent de revenu de CHF 30'129.60, le capital sera porté à CHF 148'099.94. Ce montant permettra d'assumer un excédent de charges qui pourrait survenir à l'avenir.

V. CONCLUSIONS :

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

- vu le préavis municipal 2022 / 07
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1

D'accepter la gestion et les comptes communaux 2021.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic
J.-F. Jeannin



La Secrétaire :


C. Pavid



Municipalité de Giez (2021-2026)

Annexe - Préavis 2022/07 sur les comptes 2021

Les amortissements ordinaires supplémentaires non budgétés et liés aux travaux « En Pierre » et « Cheminet » s'élèvent à CHF 15'000 et compensent les charges plus faibles pour l'éclairage public (- CHF 11'000) et la signalétique (- CHF 5'000).

Des fonds de réserve ont été utilisés pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » pour CHF 158'798.34.

Un amortissement supplémentaire de CHF 93'504.11 a été réalisé pour l'éclairage public « En Pierre » et « Cheminet ». Cela ramène la valeur à CHF 1 et met fin à l'amortissement.

b) Parcs promenades et cimetières

Un amortissement supplémentaire de CHF 40'000 a été réalisé sur les places de jeu (parcelle 54). Cela permettra de réduire la durée d'amortissement.

c) Réseau d'égout et d'épuration

Les charges sont supérieures de CHF 24'000 au budget et les revenus sont supérieurs de CHF 9'000.

Les revenus supplémentaires sont liés à la facturation en 2021 de la taxe de raccordement pour les bâtiments du quartier « En Pierre » construits avant 1971 ainsi que pour des nouveaux projets immobiliers (+ CHF 17'0000), compensé par des rentrées plus faibles pour les taxes uniques (- CHF 8'000).

Les charges sont liées à des coûts de la STEP de Grandson supérieurs du fait de travaux réalisés (+ CHF 8'000), aux amortissements ordinaires non budgétés liés aux travaux « En Pierre » (+ CHF 10'000) et à l'affectation du résultat positif au fonds dédié (+ CHF 12'000), partiellement compensé par des frais d'entretien plus faibles (- CHF 6'000).

Des fonds de réserve ont été utilisés pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » pour CHF 168'740.16

5. Instruction publique et cultes

Les chiffres sont proches du budget. Il y a une répartition différente entre enseignement primaire et enseignement secondaire.

6. Police

Les chiffres sont proches du budget.

7. Sécurité sociale

Les charges sont supérieures au budget de CHF 12'000 et les revenus de CHF 55'000.

Du fait des revenus fiscaux additionnels, la péréquation indirecte estimée est plus élevée de CHF 14'000. La Commune a également reçu un remboursement de CHF 44'000 pour l'accueil de jour correspondant principalement à la répartition de subventions reçues du Canton. Finalement un montant de CHF 11'000 a été retourné à la Commune suite au bouclage de la péréquation indirecte 2020 ayant eu lieu après le bouclage des comptes 2020.

8. Service des eaux

Les charges sont supérieures au budget de CHF 32'000 et les revenus de CHF 11'000.

Les revenus additionnels sont liés à des taxes de raccordement pour les nouveaux projets immobiliers (+ CHF 16'000) compensé par des revenus de vente d'eau inférieurs (- CHF 7'000).



Municipalité de Giez (2021-2026)

Annexe - Préavis 2022/07 sur les comptes 2021

Information au Conseil général sur les principaux écarts budgétaires

Les commentaires sont basés sur les comptes ajustés. Les éléments clés et évolutions principales sont commentées sachant qu'une documentation plus détaillée est remise à la CoGeFi. Sauf lorsqu'il est fait référence à des écritures spécifiques les chiffres sont arrondis.

Les écritures relatives à l'utilisation des réserves et des amortissements supplémentaires sont indiquées en italiques.

1. Administration générale

Les chiffres sont proches du budget autant au niveau des charges que des revenus.

Un amortissement supplémentaire de CHF 29'833.56 a été réalisé sur le capital action du Centre sportif de Borné-Nau. Cela ramène la valeur à CHF 1 et met fin à l'amortissement.

2. Finances

Les revenus sont supérieurs de CHF 432'000 au budget alors que les charges sont supérieures de CHF 65'000.

L'augmentation des revenus s'explique principalement par les impôts sur les personnes physiques (+ CHF 184'000), les impôts sur les personnes morales (+ CHF 132'000), les impôts sur les donations et successions (+ CHF 117'000). L'augmentation des charges est à mettre en relation avec l'augmentation des revenus. Il s'agit principalement de l'adaptation au fonds de péréquation (CHF 26'000) et de l'augmentation du fonds pour débiteur douteux selon recommandations de l'Administration cantonale des impôts (CHF 25'000).

En ce qui concerne l'utilisation du fonds communal d'encouragement pour le développement durable, la Municipalité a financé huit vélos électriques, une pompe à chaleur, un appareil ménager ainsi qu'une installation d'un réseau d'eau secondaire (non potable) pour un total de CHF 4'316.

3. Domaines et bâtiments

En ce qui concerne les charges, elles sont proches du budget alors que les revenus sont supérieurs de CHF 21'000.

Les charges ont été plus faibles pour plusieurs postes du budget, notamment en lien avec le COVID. Elles ont été plus élevées au niveau des appartements communaux pour le poste d'entretien du bâtiment (+ CHF 7'000) du fait du changement d'une cuisine. C'est également le cas pour les frais de chauffage (CHF 15'000), expliqué principalement par les coûts d'entretien du chauffage à bois.

Les revenus sont plus faibles en ce qui concerne la vente d'électricité photovoltaïque de la grange communale (- CHF 4'000). Après analyse, les panneaux présentent des défauts ; la Municipalité présente un préavis séparé pour leur remplacement.

Un amortissement supplémentaire de CHF 21'952.50 a été réalisé sur la Grange communale. Cela permettra d'atteindre la valeur fiscale à l'issue de l'exercice 2022 au moyen d'un dernier amortissement annuel.

Un amortissement supplémentaire de CHF 35'485.60 a été réalisé sur le chauffage (nouvelle chaudière à mazout). Cela ramène la valeur à CHF 1 et met fin à l'amortissement.

4. Travaux

a) Routes

En ce qui concerne les routes, les charges sont proches du budget.



Municipalité de Giez (2021-2026)
Annexe - Préavis 2022/07 sur les comptes 2021

Les charges sont liées aux amortissements ordinaires additionnels non budgétés pour « En Pierre » et « Cheminet » (+ CHF 15'000) et à l'affectation du résultat positif au fonds de réserve (+ CHF 27'000) alors que le coût de l'eau achetée était inférieur (- CHF 7'000).

Des fonds de réserve ont été utilisés pour les travaux « En Pierre » et « Cheminet » pour un montant de CHF 194'237.50